

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 14 décembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 décembre 2011

2011 DASES 348G Subvention et convention avec l'association Fédération Française Handisport (FFH) (20e).

Mme Véronique DUBARRY, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.3411.1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 29 novembre 2011 par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, propose une subvention et convention à l'association Fédération Française Handisport (FFH), (20e) ;

Sur le rapport présenté par Mme Véronique DUBARRY au nom de la 6e Commission ;

Délibère

Article 1 : M. le Président du Conseil de Paris est autorisé à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association Fédération Française Handisport (FFH), (20e) au titre de 2011.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 10 000 euros est attribuée à l'association la Fédération Française Handisport (FFH). (tiers n°D02896 Simpa 18805 dossier 2011_03745).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 52, nature 6574, ligne DF34007 du budget de fonctionnement du Département de Paris, exercice 2011 et exercices suivants sous réserve de décision de financement.